

2 - avril 2013

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



RAPPROCHEMENT IGPN - IGS

Mme MONEGER Marie France, Directrice de l'Inspection Générale de la Police Nationale a reçu Nathalie MAKARSKI, Secrétaire Générale du SNAPATSI et son adjointe Bénédicte VERDIN, le 26 avril 2013 afin de leur présenter le projet validé par le ministre de réunir les deux inspections de la Police Nationale l'IGPN et l'IGS.

Les textes passeront dans les 2 CT de la Préfecture de Police (*central PP et interdépartemental*) puis au CT Police du 6 juin 2013 pour une mise en œuvre en septembre 2013.

L'axe majeur de cette réforme est la relation police/population.

L'objectif est que l'IGPN doit pouvoir être saisie par tout citoyen.

D'un point de vue organisationnel, il y aura lieu de multiplier le nombre de délégations (*création des délégations de Lille, Metz et Rennes - les autres sont existantes Paris, Marseille, Lyon et Bordeaux*).

Il existera une plateforme de signalement via internet, pour recueillir les témoignages tant en qualité de témoins que de victime.

Le suivi des saisies sera assuré et dispatché en fonction du dossier, des statistiques seront établies.

Une nouvelle mission de soutien et de conseil sera créée et chargée d'apporter des conseils aux chefs de service.

Les personnels administratifs seront affectés principalement au secrétariat général comprenant le secrétariat direction, le bureau de gestion et le bureau courrier. Ils pourront également être affectés en unités de soutien.

D'un point de vue social, les places de crèche, les prêts et/ou les logements accordés aux agents de l'IGS au titre de la Fondation Louis Lépine seront maintenus, un courrier individuel leur sera adressé. La seule question à régler concerne la restauration.

**LE SNAPATSI VOUS TIENDRA INFORMÉS
DU SUIVI DE CE DOSSIER.**

A
U
D
I
E
N
C
E

Bureau National
01.55.34.33.20